

Comprendre les règles d'urbanisme en zone agricole

Objectifs

Identifier les règles et connaître les démarches nécessaires pour déposer un projet d'urbanisme en zone agricole

Pré-requis

Pas de pré-requis

Contenu

> Le cadre réglementaire de la construction en zone agricole

- Définition des notions : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager
- Identifier les différentes démarches en fonction du projet
- Comprendre les règles qui interviennent dans le cadre d'un dépôt de permis
- Appliquer ces règles à des situations agricoles : poulailler, serre, lieu de stockage, hangar, maison d'habitation...
- Comprendre la réglementation relative à l'habitat léger

> Situer son projet dans le contexte politique et territorial

- Comprendre le contexte lié à l'urbanisme dans le Vaucluse
- Présentation du protocole départemental appliqué en matière de démarches d'urbanisme et des critères d'appréciation d'un projet par la DDT

> Valider son projet et préparer les démarches !

- Identifier le zonage de sa parcelle et valider son projet
- Identifier les différentes étapes de la procédure : interlocuteurs, formulaires et dossiers de demande, enregistrement de la demande, affichage, transmission, instruction, décision, formalités d'affichage, péremption du permis
- Connaître les possibilités de recours contentieux

Dates, lieux et intervenants

07 mars 2019

84 953 Cavaillon

Pour s'inscrire en ligne, merci de remplir le formulaire d'inscription suivant (copier-coller le lien suivant dans un navigateur):

<https://framaforms.org/formulaire-dinscription-aux-formations-de-lardear-paca-1632385708>

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

MIN 51 15 avenue Pierre Grand
84953

Cavaillon

Tel. 04 90 74 19 86

www.adear84.fr

N° d'organisme de formation :
93840320484

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :